Objet de l'e-mail: **Eq'eaux Nationaux - CSA Central N°66**
Pré-haut de page masqué: **Novembre 2026**

LES EQ'EAUX NATIONAUX

CSA CENTRAL du 22 octobre 2026

N°66

Novembre 2026

Sommaire

1. Acte II :
Votre avenir ne doit pas seulement dépendre de votre DT

2. Heures écrêtées :
2 735 heures travaillées... puis effacées

3. Promotions :
119 candidats pour une seule place

4. Primes et paie :
3 dossiers sous haute surveillance

5. En bref :
Entretiens de parcours professionnel, rattachement aux CLAS et entretien des véhicules de service

6. Le mot de la fin
Vos conditions de travail, vos heures...

Édito

L'heure de plus, le soir, pour boucler un dossier que personne d'autre ne peut reprendre. La réorganisation dont vous entendez parler à la machine à café, mais dont personne ne vous dit rien. La promotion que vous méritez, mais qui n'arrive pas.

Ces situations, vous les connaissez. Le 22 octobre, au CSA central, la CFDT-VNF les a posées sur la table, une à une. Avec une conviction : on ne peut pas demander aux personnels de s'adapter sans cesse et de faire plus avec moins, sans rien leur rendre en retour. Ce que vous donnez doit vous être rendu : en visibilité, en heures reconnues, en perspectives.

Parce que l'original vaut toujours mieux que la copie, voici l'essentiel des réelles origines des interventions en CSA Local. Trois minutes de lecture, et un lien vers chaque article si vous voulez aller plus loin.



Lire la suite

Acte II :

Votre avenir ne doit pas seulement dépendre de votre DT

Dans une DT, un cabinet spécialisé accompagne la réorganisation du secrétariat général. Dans une autre, les personnels participent à des groupes de travail. Ailleurs… silence radio. Aucun scénario, aucun calendrier. Et la même question qui tourne en boucle : « Et mon poste, demain ? »

La CFDT-VNF a dénoncé ces écarts et demandé un socle commun pour tous :

- *Association des personnels avant que les scénarios ne soient arrêtés,*
- *Association des représentants syndicaux territoriaux*
- *Calendrier national lisible et cohérent à l'échelle de l'établissement.*
- *Comptes-rendus des réunions,*
- *Étude d'impact RH complète.*

Et surtout, des garanties pour les personnels qui soient connues **avant** les décisions : bourse aux postes, priorité de réaffectation, droit de remords, formation, maintien de la rémunération. Ce sont des engagements du pacte social d'avril 2024, que la CFDT-VNF avaient négociés et qui doivent être respectés.

Ce que nous avons obtenu :
la direction reconnaît les disparités entre directions et annonce une **FAQ sur les conséquences RH des réorganisations** dans les semaines à venir. Le droit de remords n'est pas arbitré mais sera examiné et sans garantie de retrouver un poste identique s'il a disparu. Nous veillerons à ce que ces intentions se traduisent dans chaque territoire.

Heures écrêtées :

12 735 heures travaillées… puis effacées

Au premier semestre 2026, **12 735 heures** réellement travaillées ont disparu des compteurs de 628 personnels en horaires variables, faute d'avoir pu être récupérées à temps. C'est l'équivalent d'environ **8 postes à temps plein**. Et 85 % de ces heures jetées sur seulement 232 agents.

Pire : certains managers reprochent à leurs collaborateurs un « manque d'organisation ».

La CFDT-VNF l'a dit clairement : quand les postes vacants s'accumulent et que les missions s'empilent, ce n'est pas l'organisation des personnels qui est en cause, ce sont les moyens.

Ce que nous avons obtenu :
14 471 heures ont pu être récupérées, notamment grâce au délai de récupération porté à 6 mois, une avancée obtenue sur proposition de la CFDT-VNF. La direction s'engage à renforcer ses analyses, à définir une méthode d'évaluation de la charge de travail au plus vite et à présenter un nouveau bilan au printemps 2027. Nous demandons des plans d'action par service, et le paiement des heures supplémentaires quand leur récupération est impossible.



Lire la suite

Promotions :

119 candidats pour une seule place

119 agents promouvables au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ITPE) par liste d'aptitude. **Une seule promotion en 2026. Trois en cinq ans.** Derrière ces chiffres, des techniciens experts, reconnus par leurs collègues, qui voient la porte de la catégorie A rester fermée parce qu'ils n'ont « pas assez bougé ».

*La CFDT-VNF demande que l'expertise construite sur un même territoire soit enfin reconnue. En attendant les promotions, elle demande un **recensement des postes qui devraient être requalifiés** (de C en B, de B en A) et une **revalorisation de leur IFSE** au plus proche de l'IFSE de la catégorie qu'ils devraient avoir avec le plan de requalification.*



Lire la suite

Ce que nous avons obtenu :

- La prise en compte de notre demande de préserver les postes de chefs d'équipe d'exploitation (CEED) lors des réorganisations, pour que leurs responsabilités ne disparaissent pas avec un centre. Les modalités restent à préciser.
- Pour les CDD de droit public de plus d'un an, la mise en place d'une prime équivalente au CIA / CA dès 2027. C'est la CFDT-VNF qui a suivi ce sujet et a interpelé la DG en lui rappelant le contenu du rapport de présentation de la consultation du CA (Conseil d'Administration de VNF) du 15 octobre 2025. Ce n'est qu'après notre intervention que celle-ci a admis un « loupé » qui serait rectifié dès 2027, la masse salariale 2026 ne le permettant pas dès cette année. … La CFDT-VNF a indiqué qu'elle restera vigilante afin que soit mis en œuvre en 2027 ce qui aurait dû être fait en 2026. .

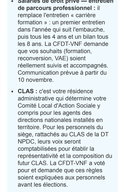
Primes et paie :

3 dossiers sous haute surveillance

Volonté de la direction d'aligner les rémunérations par le bas, ouvrir sa fiche de paie et ne pas comprendre les retenues sur le salaire, des responsabilités croissantes et une échelle de rémunération décroissante : ces situations, la CFDT-VNF les a portées.

- **Siège de Béthune :** la direction veut supprimer, pour les futurs recrutés au siège le complément de primes historiquement obtenu pour Béthune après une mobilisation syndicale. L'objectif non dissimulé est de ne pas l'octroyer à ceux en DT affectés au sein d'une direction nationale rattachée au siège tout en le maintenant via un complément d'IFSE pour les actuels bénéficiaires.

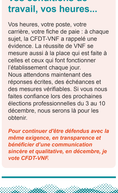
Si la CFDT-VNF défend le maintien de cette prime pour les actuels bénéficiaires, elle s'oppose à la volonté de la direction de lisser vers le bas les rémunérations en créant des disparités entre agents ! Pour un même travail il doit y avoir une même rémunération, charge à la direction d'assumer son nouveau modèle de directions nationales et ses réorganisations !



Lire la suite

- **OPA en congé maladie :** avec le passage à 90 % du traitement, des trop-perçus vont être récupérés, mais personne n'a expliqué comment ni à quel rythme. Nous exigeons de la clarté et des échéances adaptés à chaque situation.
- **Instruction RIFSEEP :** documents transmis tardivement, définition contestable des encadrants. Nous demandons une vraie concertation. La CFDT-VNF refuse que le problème des encadrants moins rémunérés que leurs encadrés se ressurgisse avec la formulation proposée par la direction.

Ce que nous avons obtenu :
face à nos objections, la direction a reconnu que la note RIFSEEP n'était pas finalisée et que les échanges doivent se poursuivre. Rien n'est joué.



En bref

- **Salariés de droit privé — entretien de parcours professionnel :** il remplace l'entretien « carrière formation » : un premier entretien dans l'année qui suit l'embauche, puis tous les 4 ans et un bilan tous les 8 ans. La CFDT-VNF demande que vos souhaits (formation, reconversion, VAE) soient réellement suivis et accompagnés. Communication prévue à partir du 10 novembre.
- **CLAS :** c'est votre résidence administrative qui détermine votre Comité Local d'Action Sociale y compris pour les agents des directions nationales installés en territoire. Pour les personnels du siège, rattachés au CLAS de la DT NPDC, leurs voix seront comptabilisées pour établir la représentativité et la composition du futur CLAS. La CFDT-VNF a voté pour et demande que ces règles soient expliquées aux personnels avant les élections.
- **Véhicules de service :** véhicules immobilisés, réparations disproportionnées : la CFDT-VNF demande un bilan chiffré du contrat de maintenance externalisé. La direction va se rapprocher de la direction concernée (DIEE) pour faire un état des lieux.

Le mot de la fin

Vos conditions de travail, vos heures...

Vos heures, votre poste, votre carrière, votre fiche de paie : à chaque sujet, la CFDT-VNF a rappelé une évidence. La réussite de VNF se mesure aussi à la place qui est faite à celles et ceux qui font fonctionner l'établissement chaque jour. Nous attendons maintenant des réponses écrites, des échéances et des mesures vérifiables. Si vous nous faites confiance lors des prochaines élections professionnelles du 3 au 10 décembre, nous serons là pour les obtenir.

Pour continuer d'être défendus avec la même exigence, en transparence et bénéficier d'une communication sincère et qualitative, en décembre, je vote CFDT-VNF.

